

**BARÈME D'HONORAIRES B2H INVEST au 1er janvier 2023****Honoraires de négociation à la charge du vendeurs portant sur des immeubles à, usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir.****HONORAIRES SUR VENTES** (biens immobiliers)

-de 1 à 100000€ :	4500€ ttc
-de 100001 à 250000€ :	8500€ ttc
-de 250001 à 350000€ :	10500€ ttc
-de 350001 à 500000€ :	12500€ ttc
-de 500001 à 1000000€ :	4% ttc avec plafond de commission à 25000€
+ de 1000001 € :	2%
-ventes de terrains :	6% ttc avec plafond de commission à 25000€

**Les honoraires sont inclus dans tous nos prix de ventes.**

**HONORAIRES B2H INVEST Pro (commercial & professionnel)**

Les honoraires sont partagés entre bailleur et preneur.

CESSIONS (fonds, parts sociales, droit au bail, murs libres ou occupés, locations avec droits d'entrée) :

-de 1 à 100.000€ :	5000€ ttc
-au-delà de 100.000€ :	8500€ ttc avec plafond de commission à 15000€
-au-delà de 1.000.000€ :	2% ttc Les honoraires sont mis à la charge du preneur (à l'exception des ventes de murs, à la charge du vendeur), et inclus dans tous nos prix de ventes.